

CORSE MATIN  
4/12/12

Porto-Vecchio

Du haut des falaises

**Pêche aux oursins  
interdite  
jusqu'au 14/12**

L'office de l'Environnement de la Corse informe de la modification des dates de la pêche aux oursins sur le littoral corse conformément à l'arrêté n° 2012324-0001 du 19 novembre 2012, à savoir :  
« La pêche aux oursins, quel que soit son mode de capture, est interdite sur l'ensemble du littoral Corse du 16 avril au 14 décembre de chaque année ».